

Révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Le diagnostic de territoire

Synthèse

Objectifs et méthode de réalisation du diagnostic

Il s'agit d'établir un état du territoire du parc dans ses limites actuelles et d'apporter des éléments de connaissance des nouveaux territoires inscrits dans le périmètre d'étude. Pour cela, le travail consiste en, l'identification des distinctions ou des cohérences territoriales, afin d'éclairer les choix d'extension possibles. Dans le cadre de la révision de la Charte d'un Parc naturel régional, et au regard de ses missions, il sera porté une attention particulière à valeur patrimoniale des territoires. D'autre part, l'approche globale se veut fondée sur un projet de développement local et durable, qui veut prendre en compte les logiques démographiques, sociales et économiques, mais également le degré de partage par les acteurs locaux de la préoccupation écologique.

La cohérence écologique

Le diagnostic fait apparaître de nombreux sites inventoriés et reconnus pour leur intérêt biologique sur les plans internationaux, européens, et nationaux. Ils affichent l'importance écologique du territoire d'étude, où le territoire actuel du Parc apparaît comme la zone écologique de référence : Pour autant, la partie Est du canton de Chavanges et le secteur central du canton de Soulaines ont montré à travers un important travail d'inventaire, la richesse écologique de leurs milieux. Ces inventaires se sont souvent traduits par la mise en place de zones de protection plus ou moins contraignante (RAMSAR, SIC, ZPS, Réserve Naturelle,...) et qui nécessitent une gestion adaptée. Cela est particulièrement le cas pour les secteurs du Parc et de Chavanges. Soulaines et le Barsuraubois tendraient davantage à mettre en place une gestion partenariale de leurs sites sensibles, ayant moins recours à des mesures de protection réglementaires. Cependant, souvent concentrées sur des sites ponctuels, ces études et inventaires ne permettent pas encore de connaître toute la richesse du territoire du parc. Quant au reste du périmètre d'étude, son patrimoine biologique reste inégalement connu, particulièrement dans le Barrois.

Ces mesures de protection ont reçu un accueil inégal de la part des élus et habitants, ressenties souvent comme des contraintes (particulièrement vis à vis des possibilités de construction). Jugé trop strictes et trop précises par beaucoup d'acteurs locaux, elles ont cependant grandement participé à la préservation des qualités du territoire. En outre, l'existence d'un document de planification intercommunal sur le Parc a permis de donner une certaine cohérence aux politiques locales, ce qui est moins le cas pour le reste du périmètre d'étude.

L'analyse écologique fait également ressortir l'importance des réseaux hydrographiques, l'intérêt patrimonial particulier des étangs de la Champagne humide et la diversité de la ressource en eau. Mais, malgré les mesures de protection citées plus haut, on note une insuffisance des politiques de gestion de l'eau, et ce, dans un contexte de remembrement, de drainage, de suppression des haies qui a à la fois favorisé l'assèchement de certains secteurs, accentué les risques d'inondations et porté atteinte aux pratiques de pêche. L'impact sur la qualité de l'eau et la réduction des zones humides est préoccupant sur le plan écologique. Le Barrois fait figure d'exception en la matière avec la mise en place d'un contrat rural intéressant de ce point de vue.

La forêt privée représente 70 % de la surface forestière du Parc, le reste étant en forêts domaniales, communales voir privées mais gérées par l'ONF. L'exploitation du bois est importante sur le périmètre, et s'oriente aujourd'hui vers des mesures de gestion durables, avec une coupe plus sélective, des plantations mixtes... L'écocertification se développe en outre. En revanche on peut regretter le manque de relations entre les acteurs forestiers et d'autres acteurs de l'aménagement et de la gestion forestière : si les relations se développent avec les chasseurs, elles sont encore très limitées avec les acteurs de la protection environnementale.

Enfin, en terme de capitalisation des savoirs scientifiques et pédagogiques, on remarque malgré l'existence de deux structures ad-hoc, un faible travail de capitalisation et de mutualisation, notamment autour de la connaissance du territoire, de son évolution ou des mesures de gestion.

Dès lors, le degré de partage de la préoccupation écologique reste inégal selon les territoires et les acteurs. Si un consensus institutionnel est affiché autour de la nécessité de préserver les territoires, des politiques territoriales différenciées nuancent ce tableau.

Paysages naturels et culturels: vers quelles identités?

Le périmètre présente plusieurs transitions géologiques et des nuances climatiques locales qui se traduisent par une grande diversité de paysages et des modes historiques d'exploitation et d'occupation du sol. Les grandes identités territoriales

(Barrois, Champagne Humide, Champagne Crayeuse) se superposent aux grands ensembles paysagers. Les phénomènes de co-visibilité donnent lieu à un dialogue paysager qui renforce les caractéristiques et les valeurs respectives des différents ensembles. Mais depuis plus de 50 ans, les transformations des pratiques agricoles et les progrès techniques ont permis aux acteurs du paysage de s'affranchir de ces contraintes naturelles. D'où le risque d'une banalisation des paysages, d'une uniformisation des pratiques et des aménagements, pensés hors des échelles et des ressources locales.

Par ailleurs, la présence de matériaux issus de roches diversifiées, conjuguée aux contraintes de transport pendant des siècles, ont contribué à la formation d'un habitat traditionnel varié suivant les régions. Cet habitat joue un grand rôle dans l'appréhension de la qualité patrimoniale du territoire. On distingue ainsi dans le Barrois un habitat vernaculaire dominé par la pierre, issue de calcaires très résistants, en Champagne humide, la prédominance d'argiles aux couleurs vives, notamment l'argile telugine, et du bois, qui ont favorisé la production de tuiles, briques et poteries, ainsi que la construction de bâti à pans de bois, et en Champagne crayeuse, une construction en pierre liée à la craie, offrant une couleur plus claire que dans le Barrois. L'état de conservation de l'habitat rural vernaculaire est très variable selon les régions et les villages. Sur le territoire de l'actuel Parc naturel régional, les efforts de valorisation et de conservation ont été importants, à l'initiative du Parc ou des communes. Le secteur Sud-ouest du périmètre d'étude offre une architecture villageoise plutôt bien conservée et valorisée. Mais il semble que cela soit moins le cas à l'Est et au Nord-est, notamment dans les régions de Soulaines et de Chavanges, où l'on constate entre autre la présence de nombreuses granges très dégradées.

L'exceptionnelle qualité et variété du patrimoine religieux rural est également à remarquer, et ce, sur l'ensemble du périmètre d'étude. Sur le territoire actuel du parc ont été recensées, restaurées et mises en valeur dans le cadre d'un circuit touristique, 52 églises de villages, datées du 11^{ème} au 16^{ème} siècle. Cette connaissance et sa valorisation sont pour le moment très limitées sur le reste du périmètre d'étude, alors que sur le canton de Chavanges au Nord-est, nombreuses sont les églises à pans de bois, restaurées et valorisées pour les plus belles. Les panneaux routiers les signalent régulièrement à l'attention des visiteurs. Sur les secteurs Sud et Sud Est, le patrimoine religieux offre également de belles églises de pierre calcaire, aux clochers également variés. Mais dans le canton de Soulaines, certaines semblent être menacées de dégradation, et peu valorisées.

En terme de mesures de protection liées aux documents d'urbanisme, en dehors de la réglementation classique, on distingue trois situations : celle du territoire du Parc naturel régional, pour lequel le Schéma Directeur a permis une préservation globale des paysages, même si l'absence d'un architecte-conseil depuis le début des années 2000 a fragilisé les tissus villageois notamment sur la frange Ouest ; le secteur de Bar sur Aube où la mise en place de documents d'urbanisme communaux et la faible croissance urbaine ont permis une certaine maîtrise des paysages, mais le développement du vignoble a fortement touché les paysages de coteaux ; les cantons de Chavanges et de Soulaines-Dhuys, à très faible croissance urbaine avec une absence de documents communaux ou intercommunaux permettant de l'orienter. Ainsi, si le Parc s'étend vers la Champagne humide, il sera donc confronté à des secteurs n'ayant pas de politique de maîtrise de l'espace.

En conclusion, si l'on interroge l'extension du parc du point de vue paysager : le parc n'intégrerait pas l'ensemble des pays ou régions concernées, morcelant ces dernières ; celles-ci ne présentent pas toutes les mêmes enjeux en terme de préservation du paysage (Champagne crayeuse / Champagne humide) ; les sensibilités locales en terme de maîtrise urbanistique de l'espace sont très diverses ; l'enjeu serait donc dans le cas d'une extension d'arriver à partager une culture et des outils communs autour de ces questions.

Dynamiques sociétales : des permanences spatiales aux transformations des modes de vie

Les trois bassins de vie de Troyes, Bar sur Aube et Brienne le Château décrivent les échelles de vie des habitants sur le périmètre d'étude. Pour le premier, se met en place des pratiques s'orientant vers des modes de vie plus urbain, alors que les deux derniers, conservent encore une certaine ruralité qui aujourd'hui évolue, se structure et s'affirme à travers les pôles de services ruraux que sont Bar sur Aube et Brienne le Château. Les autres chefs-lieux participent également à la structuration du territoire et notamment au maillage de services en zone rural. Cependant, Piney et Lusigny, dans le giron de Troyes ont tendance à se spécialiser autour de fonctions résidentielles, alors que Vendeuvre semble en équilibre entre ruralité et péri-urbanité. La mise en place des intercommunalités devrait par ailleurs atténuer les effets de la péri-urbanisation.

En terme de dynamiques démographiques, le territoire offre des situations contrastées. D'une part, l'Ouest soumis à l'influence Troyenne, le canton de Soulaines avec l'installation de L'ANDRA et celui de Brienne et l'affirmation de sa fonction urbaine pour le Nord-est Aube, décrivent une croissance démographique, et posent la question des capacités d'accueil de la population. Le centre du périmètre et les cantons de Chavanges et de Bar sur Aube subissent quant à eux une décroissance démographique et posent la question du maintien des populations.

On a ainsi des problématiques sociales communes au périmètre d'étude, comme la recherche d'une meilleure offre culturelle, des modes de vie influencés par l'usage du véhicule individuel, un déficit de lieux d'accueil pour les publics adolescents et jeunes retraités, même si depuis 1999 ont été créées plusieurs salles. Le chômage reste dans la moyenne

départementale et demeure fortement lié au faible niveau de qualification. De même, on remarque un déséquilibre entre l'offre et la demande de logement, dû à une carence en logements dans les communes en croissance démographique, et relié à une inadaptation de l'offre dans les communes en décroissance. Pour autant, l'équipement en écoles primaires et le secteur du périscolaire paraissent satisfaisants sur l'ensemble du périmètre. Les locaux techniques sportifs sont assez bien répartis sur le territoire, mais demandent surtout aujourd'hui à être rénovés ou mis en sécurité. Les besoins d'autonomie des personnes âgées semblent relativement bien pris en charge par l'aide à domicile, et l'action médico-sociale présente un bon maillage du territoire malgré la faible présence des médecins libéraux.

Les dynamiques différenciées sur le périmètre d'étude portent tout d'abord sur la rénovation du bâti ancien. Le Parc, avec la mise en place d'OPAH se distingue fortement de ce point de vue du Nord-Est Aubeois. Cependant, sur le Parc et à l'Ouest en particulier, les nouvelles constructions ne sont pas toujours bien intégrées aux sites et se construisent parfois au détriment de la valorisation du bâti ancien. Les structures d'aide à l'emploi et la formation professionnelle sont peu développées et concentrées sur l'Est du territoire, l'Ouest dépendant directement de Troyes. Cependant la prise en charge des RMIstes et l'emploi d'insertion est plus dynamiques à l'Ouest, l'Est rencontrant des difficultés notamment sur les questions de mobilités des publics.

Dans ce cadre, la mise en place d'un maillage intercommunal à compétences propres est un atout pour l'identification des besoins et la mise en œuvre des actions. Le Parc peut apparaître comme un acteur de la mise en place des politiques globales d'aménagement du territoire, les orientations de la Charte permettant de donner une cohérence aux différentes politiques locales. D'où l'importance de la concertation autour de la révision de Charte et de la définition d'objectifs partagés avec les EPCI. Un fort maillage des instances représentatives présente de ce point de vue un potentiel de participation important, mais une absence d'instance participative à l'échelle de l'ensemble du territoire d'étude pose la question du rôle et de l'insertion de la société civile dans les processus de construction et de réalisation des projets territoriaux. Enfin, la construction de plusieurs Pays à l'intérieur et aux marges du périmètre d'étude nécessiteront l'élaboration de conventions clarifiant les missions respectives de chacun et leur modes de collaboration.

Les nouveaux enjeux du développement économique

Le bassin de la Forêt d'orient paraît moins affecté par les phénomènes de désindustrialisation. Son système économique se positionne à l'opposé des logiques auboises actuelles en terme de contribution à l'emploi. Cependant la notion de territoire économique et le sentiment d'appartenance y est peu développée chez les entrepreneurs : la reconnaissance et la valorisation des atouts du site reste à développer (accès, cadre de vie, proximité de Troyes...). Les principaux handicaps sur le plan économique semblent être le manque de ressources humaines en emploi qualifié, le déséquilibre de l'équipement numérique, le contexte météorologique défavorable pour le tourisme, le vieillissement de la population, la fuite commerciale vers l'agglomération troyenne et l'absence de réseau formel.

Le secteur de Bar/aube présente une configuration spécifique. Touché par d'importants phénomènes de désindustrialisation, il garde aujourd'hui une dynamique de développement économique propre et plus important que sur le reste du périmètre. Ce développement se caractérise également par de difficiles ajustements entre offres et demandes d'emplois, par la recherche de nouvelles orientations économiques (filière chanvre, tourisme...), alors que le reste du périmètre chercherait davantage une consolidation des activités existantes.

Ensuite, pour chacune des filières économique :

Globalement, le milieu agricole est structuré autour de logiques de filières, et non autour de logiques territoriales. Sa prépondérance dans l'occupation des sols présente des distinctions territoriales fortes aux niveaux de l'élevage (Champagne humide) et de la viticulture (Barsurauboises), la céréaliculture étant davantage transversale. Les tendances actuelles de l'agriculture s'articulent autour de la chute de l'emploi agricole, de la régression du nombre d'exploitations, d'une rentabilité inégale entre les différents types d'exploitation. L'élevage est ainsi en forte régression, ce qui s'avère problématique pour la conservation de l'identité territoriale de la Champagne humide. Par ailleurs, on observe peu de liens entre agriculture et autres secteurs d'activités et pas ou peu de structures pédagogiques et de découverte liée à l'agriculture. Enfin, malgré les efforts de sensibilisation, l'intégration des valeurs environnementales reste très inégale chez les agriculteurs.

La permanence et la prépondérance d'activités industrielles et artisanales anciennes est également à remarquer, avec une polarisation de ces activités sur les chefs-lieux de cantons (en particulier Brienne, Vendevre et Bar/Aube). Ce tissu de petites et moyennes entreprises est caractérisé par sa diversité et sa densité. Dans cette filière, sur l'ensemble du territoire d'étude, les réflexions s'organisent aujourd'hui autour de l'adaptation des compétences de la main d'oeuvre locale, de la qualité et de l'organisation de l'appareil local de formation, de la qualité du cadre de vie, de l'offre de service et équipements. Pour autant, l'industrie est soumise à des enjeux de reconversion et de réponse à de nouveaux besoins : la qualification matérielle du territoire et les héritages ne suffisent pas à asseoir l'attractivité du territoire et les conditions de son développement économiques. Par ailleurs, on remarque une méconnaissance des atouts environnementaux du territoire, la faible reconnaissance de l'action du parc en terme de développement local, et la faible utilisation de management environnemental.

L'exploitation forestière et les métiers du bois demeurent un secteur en fort croissance. La permanence des implantations, son poids important dans l'économie locale, un fort ancrage territorial, et l'existence d'un Label Parc sont ces principaux atouts. Cependant, il s'agit d'une industrie relativement peu concentrée et atomisée qui est aujourd'hui une fausse filière au sens où il n'existe pas de dynamiques partenariales entre ses acteurs propre au territoire, même si ces entreprises connaissent des problématiques communes. Or, cette filière prend tout son sens à l'échelle du périmètre d'étude, en terme de seuil territorial, de logique de réseau d'acteurs, de capacité d'exploitation. Cette échelle devrait permettre d'apparaître comme une filière territorialisée. L'initiative de la sous-préfecture, qui fait travailler ensemble les acteurs du Barrois et du territoire du Parc, va dans ce sens.

Le secteur du bâtiment présente une filière développée répartie sur l'ensemble du périmètre d'étude. C'est une des rares filière caractérisée par un ancrage local accentué. Cependant, si ces entrepreneurs évoquent des motifs de mécontentement communs, comme les modes de collecte des déchets, ils semblent peu sensibles aux problématiques environnementales et leurs relations restent superficielles et basées sur une logique de concurrence au lieu de privilégier la sous-traitance ou la coopération. Moins soumis à des enjeux d'échelles que la filière bois, leur structuration et leur sensibilisation pourraient avoir toute sa pertinence sur l'ensemble du périmètre d'étude.

Le secteur touristique pris à l'échelle du périmètre d'étude montre une offre importante et diversifiée en terme de loisirs, activités de nature et culturelles, circuits,... etc. La répartition des structures d'animations et d'hébergements (hôtels, gîtes, campings et restaurants) indique une prédominance du territoire du Parc par rapport au reste du périmètre. Au niveau des points forts de ce secteur sur l'ensemble du périmètre on retiendra la proximité avec les grands bassins de clientèles, les atouts naturels et patrimoniaux, les démarches et les actions globales de labels positives, le bon réseau de réservation des gîtes de France, une dynamique de création d'hôtellerie récente, des taux d'occupation qui progressent, un allongement de la saisonnalité et le développement des cours séjours. Les points faibles mettent à l'inverse l'accent sur le déficit aggravé d'hébergements moyens et haut de gamme, l'insuffisance des services et équipements liés aux hébergements et aux loisirs, la médiocrité des supports de communication avec une information touristique éparpillée et mal organisée, des opérateurs du tourisme vert qui ne proposent pas ou peu de produits forfaitisés et présentent des écarts préoccupants avec l'évolution de la demande et les attentes des clientèles potentielles.

Aujourd'hui, l'offre ne semble pourtant pas assez structurée pour permettre de toucher efficacement les marchés visés, alors que les concurrences entre territoires nationaux et internationaux s'accroissent, avec en outre la concurrence intra-auboise de pôles très actifs en passe de supplanter le territoire du Parc (Pays d'Othe et Côte des Bar) et que les clients cherchent de plus en plus une offre de service de qualité correspondant à ses exigences en matière de services multiples, d'équipements et offre de loisirs, de possibilités d'activités, de découverte du territoire et de ses patrimoines. Il apparaît donc nécessaire de mettre l'accent sur les atouts principaux qui démarquent véritablement le territoire des autres espaces ruraux : le potentiel "nature" en est probablement l'élément essentiel. En outre, dans le cadre des missions d'un Parc naturel régional, il apparaît essentiel que l'offre touristique soit articulée à une offre pédagogique.

En intégrant le secteur de Bar sur Aube, l'attractivité touristique du territoire serait accrue par l'apport de nouveaux produits touristiques, pour certains déjà largement valorisés (champagne et cristallerie). Cela permettrait également de valoriser le patrimoine bâti ou historique (Abbaye de Clairvaux) qui demeure peu reconnu. Les éléments limitant se situent davantage en terme de brouillage de l'identité générale du parc, qui se différencie nettement aujourd'hui dans ce secteur en terme d'activité (champagne), de bâti (pierre) et de paysage (vallonné). En revanche, les structures d'hébergement sont ici relativement nombreuses comparées aux autres secteurs et ne demanderaient pas un effort d'accompagnement trop soutenu.

L'intégration du canton de Soulaïnes, apporterait un outil pédagogique intéressant pour enrichir la politique touristique, avec une structure d'éducation à l'environnement (CPIE), ainsi qu'un patrimoine vernaculaire digne d'intérêt et proche des caractéristiques du barrois, et l'activité de chasse la plus réputée du territoire. L'ANDRA peut dans cette configuration être à la fois une source d'attractivité (technologie de pointe), mais aussi de répulsion pour le public (nucléaire). Les structures d'hébergement sont ici plus rares et leurs création demandera un certain effort d'accompagnement.

Le canton de Chavanges s'inscrirait davantage dans la continuité de l'offre actuelle du Parc. Son bâti (vernaculaire et églises) et ses atouts naturels (étang de la Horre) comportent des caractéristiques similaires. La région du N/E Aubois s'appuie sur le développement touristique de Brienne, les caractéristiques de la Champagne humide et la proximité du Lac du Der. Dans un cadre de continuité territoriale, l'intégration de ce secteur ouvrirait le parc à une perspective de développement d'une région des Grands Lacs cohérente.